

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

85/642 du 3/05/85
(/)ECRET N° /MAEC-SG/DAAF/DP.
portant nomination de Monsieur IKOUROU-
YOKA, Administrateur des SAF (Administra-
tion Générale) de 3ème échelon en qualité
de Conseiller Economique à l'Ambassade de
la République Populaire du Congo à
Washington (USA).--

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL; PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la Loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8.7.79 ;

Vu la Loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des
fonctionnaires ;

D.G.P.C.E

Vu l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;

Vu le Décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant
Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

D.G.B.

Vu le Décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le Statut Commun
des cadres de l'Administration des Services Administratifs et Financiers ;

Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF/DP du 6.1.77 fixant la
durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques
ou Consulaires ;

Vu le Décret 77/658 du 1er.12.79 portant restructuration des
Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret 80/512 du 21.11.80 fixant le régime des indemnités
de déplacement des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret 82/953 du 2.11.82 fixant le régime des frais de
transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Tech-
nique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du
Congo ;

D.C.F.

Vu le Décret 82/1149 du 7.12.82 modifiant certaines disposi-
tions du Décret n° 75/214 du 2.5.75 fixant le régime de rémunération
applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste
à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/496 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au Décret n° 84/858
du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 83/754/ETR SG/DAAF/DP portant nomination de
Mr VOUIDIBIO Bienvenu Armand en qualité de Conseiller Economique à
l'Ambassade de la R.P.C. à Washington (USA) ;

Article 1er : Monsieur IKOUROU-YOKA, Administrateur des SAF de 3ème échelon, des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I (Administration Générale) précédemment en service au Génie Rural de la Région Agricole du Kouilou, est nommé en qualité de Conseiller Economique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo Washington (USA) en remplacement de Monsieur VOUIDIBIO Bienvenu Armand appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé bénéficiera des avantages prévus par le Décret 82/1149 du 7.12.82 susvisé.

Article 3 : Les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale, des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Washington (USA), sera enregistré et publié au JORPC.

Brazzaville, le 3 MAI 1985

Par Le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef du
Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Antoine NDINGA-OBA.

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS

PR	2	MTERFPPS	3	AMBACO WASHINGTON	2
PM	2	DGFP	2	INTERESSE	2
CAB/MAEC	2	DGB	2	DOSSIER	3
SGAEC	2	DCF	2	JORPC	2
MFP	2	DAEF/DP	4		